

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 066-216601385-20240207-012024-DE



**DCM n°01/2024**

Séance Ordinaire du 07 février 2024

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mi, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : SCHMITT Henri

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

**Absents excusés** : PLA Michelle, STEPPE Virginie

**Procuration** : STEPPE Virginie à PLA Michelle

**Date de la convocation :**

01/02/2024

**OBJET : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES CHARGES D'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de convention entre la commune de Peyrestortes et Perpignan Méditerranée Métropole relative au remboursement de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'année 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative au remboursement de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'année 2023 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

